

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPAIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur,

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

23 Septembre 1891.—No 63

CAUSERIE LITTÉRAIRE

II

LES DRAMES DU FOYER

(SUITE)

Le docteur, afin de juger de l'opportunité de l'heure où il devait remettre la lettre à Eugénie, avait supplié sa mère de mettre cette réponse à son adresse personnelle. Deux jours se passèrent sans qu'il reçut un seul mot. Le troisième jour, un télégramme lui était envoyé par la supérieure du couvent où était la pauvre mère. En recevant les pièces réunies par le docteur et l'agent, en comprenant quelle trame horrible avait été ourdie pour la séparer de sa fille, l'infortunée avait été frappée d'une congestion, et l'on craignait pour sa vie.

— Je me délie des médecins de province, dit le docteur en se levant et en frappant la table avec une sorte de violence désespérée. Ma place est là. Je partirai ce soir. Après demain je serai revenu, et Mme de Reuilly me croira à Paris.

Toussaint alla à la recherche d'Augustine. — Savez-vous ce qui est arrivé ? lui demanda-t-il. Ce n'est pas seulement sa sœur qu'un misérable a frappé, c'est sa mère... A cette heure la malheureuse mère d'Eugénie est peut-être morte. Dites à votre amie que pendant son sommeil les affaires de Nanteuil m'ont appelé à Paris... adieu ! J'ai charge d'âme ! et je me dois de sauver et de rendre l'une à l'autre ces deux infortunées.

Le docteur passa par Paris, alla voir Nanteuil et le supplia de permettre à Angèle et à Célie d'aller passer quelques jours au Prieuré.

Le romancier y consentit. Pauvre Célie ! elle n'était plus que l'ombre d'elle-même ; le désespoir avait cerné ses grands yeux jadis si brillants, ses lèvres avaient pris pour le garder à jamais un pli douloureux. On sentait qu'elle ne pouvait plus jamais sourire.

Elle ne vint pas seule, elle apporta son enfant.

Le caractère de Célie avait trop d'emportement pour qu'elle ne sentit point l'énormité de la faute qu'elle avait commise. Elle eut la franchise, presque la grandeur de s'accuser.

— Mère ! dit-elle en tombant aux genoux d'Augustine, autrefois j'essayais de me trouver une excuse ; je me répétais que les livres de mon père m'avaient perdus... Mais si j'avais lutté, prié, si j'avais eu la foi, j'aurais triomphé d'un entraînement fatal. Ai-je pu être si folle que de me jeter dans un abîme où ma vie est restée... Si tu savais par quelle idée terrible je suis poursuivie ! Il me semble que c'est mon enfant, cette belle petite fille blonde et rose, qui se chargera de mon châtimement... qu'à son tour elle bravera ma défense, repoussera mes conseils, et cherchera dans une union maudite comme la mienne, le bonheur que j'ai cru trouver. Ah ! dis-moi répète-moi que tu me pardonnes, que jamais tu ne souviendras de ma faute, de mon crime et que tu aimeras, que tu béniras mon pauvre petit enfant...

Hélas ! murmura Augustine, si j'avais fait de toi une fille plus chrétienne, je t'aurais davantage armée pour la lutte.

Toutes deux pleurèrent, mêlant des douleurs également cuisantes, toutes deux se rapprochèrent et leurs cœurs se s'étaient jamais si bien confondus qu'au moment où elles souffraient davantage.

Avec une sorte de honte, elle demanda des nouvelles de Kasio.

— Le docteur seul en a reçu, répondit Augustine. Il est à New-York, à son arrivée on lui a compté une somme de deux mille francs, et il en touchera autant chaque semestre.

— Mais mon père n'a plus rien... dit Célie.

— J'ai donné des ordres au docteur, ma fille, cette rente, distraite de ma petite fortune, me laisse encore onze mille francs de rente. Il faudra vivre avec cela.

— Oh ! je travaillerai, dit Célie.

— Toi ! ma chérie ! Et à quoi ? Comment ?

— Je travaillerai, répéta la jeune femme ; j'ai compris en me voyant jouée en tout, que loin d'en rougir on doit être fier de savoir gagner de l'argent.

Quand vint l'heure de rentrer chez Nanteuil, Célie demanda à sa mère :

— Quand viendras-tu avec nous ?

— Quand ton père m'appellera, répondit Augustine.

(A suivre)

CAUSERIE LITTÉRAIRE

II

Le duchesse de Gontaut a donc vu de près, pendant un demi-siècle, les événements les plus dramatiques, les personnages les plus considérables. L'intérêt de ses *Mémoires* est d'autant plus vif qu'elle les a écrits en toute sincérité, sans précaution, sans apprêt, non pour le public mais pour ses enfants. Ils s'ouvrent par ces lignes adressées à Mme la comtesse et à M. le comte Georges Esterhazy :

Mes chers enfants, vous témoignez le désir de connaître les événements de ma longue vie, voulant les apprendre à vos enfants ; je cède à cette aimable invitation, me faisant cependant la promesse de résister au charme trop commun, de parler impitoyablement de soi-même. Je chercherai dans ma mémoire les souvenirs des révolutions auxquelles j'ai souvent assisté, afin de donner de l'intérêt à mes récits. On écrit mal à quatre-vingts ans, mais on a droit à l'indulgence des cœurs aux quels on se dévoue.

Ces lignes sont datées de Janvier 1853. Commencées à ce moment, les *Mémoires* ont été terminés en 1855 : L'auteur avait alors quatre-vingt-deux ans. Mme de Gontaut, d'ailleurs ne s'est point entourée de livres d'histoires, de biographies ou de dictionnaires ; en quoi elle a eu cent fois raison. Qu'il en soit résulté, au cours de ces récits, inexactitudes, quelques erreurs de dates, le mal n'est pas grand. Je dirais même que ces négligences sont ici une grâce de plus, si je ne songeais qu'elles sont pas privilégiées de grande dame, et qu'on les rencontre plus nombreuses encore plus graves chez des écrivains qui n'ont point été élevés sur les genoux d'une duchesse.

Mme de Gontaut, dans un de ces chapitres les plus intéressants, parle de Mme de Polastron, cousine de sa mère. Elle raconte en ces termes la mort de sa malheureuse parente :

L'état de la malade empirait. Sentant qu'elle perdait ses forces, elle demanda à l'abbé de Latil de faire approcher les personnes de son intimité qui n'avaient cessé de lui donner des marques d'intérêt, et ses gens qui l'aimaient.

D'une voix tremblante et touchante, Mme de Polastron demanda pardon à tous, du scandale qu'elle avait donné, s'accusant avec simplicité ; elle remercia les amis qui ne s'étaient pas éloignés d'elle. Puis pauvre Louise ! elle voulut dire un mot tendre à chacun, leur laissant un petit souvenir, ne s'excusant pas de leur peu de valeur ; elle ne possédait rien. L'abbé annonce que le moment suprême est arrivé et que, la malade étant préparée, il allait administrer les derniers sacrements. On se mit à genoux autour de son lit. Il fit une touchante exhortation, récita les dernières prières. Elle répondit au moment de la communion et de l'extrême-onction avec une touchante piété. Elle exprima à M. de Latil sa reconnaissance. Puis on lui amena son fils, qui était au Collège ; elle lui parla quelque temps et le recommanda à Mme la duchesse de Coigny, dont la mère, Mme d'Andlau, était Mlle de Polastron.

La malade était épuisée, tout le monde se retira ; l'abbé de Latil pria près d'elle.

Le lendemain, Mme de Polastron était bien mal, sir Henry ordonna la plus grande tranquillité. Elle désirait me voir, me parler de ma mère, et on me laissa près d'elle. Elle était calme, tendre, mais souvent assoupie.

L'agitation devint extrême, Sir Henry déclara que l'agonie s'approchait, l'abbé fit prévenir Monsieur ; il était retenu à Londres, attendant dans de pénibles angoisses d'être appelé.

On ouvre les portes du salon. Monsieur n'ose approcher. J'étais près d'elle je tenais sa main, elle tremblait. Elle aperçut Monsieur ; il veut s'élever. "N'approchez pas !" dit l'abbé d'une voix forte. Il n'ose plus franchir le seuil de cette porte.

L'agitation redoublait, l'agonie augmentait. Elle lève les mains au ciel et

dit : "Une grâce, Monsieur, une grâce ! Soyez à Dieu, tout à Dieu !" Il tombe à genoux et dit : "Je le jure à Dieu !" Elle répéta encore une fois : "Tout à Dieu."

Sa tête retomba sur son épaule ; ce dernier mot fut son dernier soupir, elle n'existait plus ! Monsieur lève les bras vers le ciel, jette un cri horrible. On ferme les portes. Nous nous mimons en prière.

Mme de Gontaut signale des erreurs dans les pages consacrées par Lamartine à Mme de Polastron. Elle même en a commis quelques-unes. "Bientôt dit-elle, à lieu la prise de la Bastille, et le 6 octobre, où la famille royale quitte Versailles et est conduite à Paris... Mme de Polastron se rendit près de la Reine, qui lui ordonna de retourner près de sa grand-mère et lui conseilla de rejoindre la duchesse de Polignac, dès qu'elle pourrait sortir de France". Ce n'est pas après les journées d'octobre, mais dès le mois de juillet, que Mme de Polastron émigra. Les lettres du Comte de Vaudreuil au comte d'Artois nous la montrent, au mois d'octobre 1789, installée avec les Polignac en Suisse, à Gummelingen, à une lieue de Berne.

En quittant la France, Mme de Polastron serait allée à Coblenz, y aurait trouvé le comte d'Artois "au milieu de l'armée de Condé" et lui aurait offert toute sa fortune. — Le comte n'a jamais paru à l'armée de Condé, qui d'ailleurs n'existait pas en 1786 et ne fut formée qu'en 1792.

"Mme de Polastron, dit encore Mme de Gontaut, retrouva sa belle-sœur (Mme de Polignac) à Turin ; elles voyagèrent en Allemagne, où elles se séparèrent. La duchesse de Polignac fut en Russie, et la petite colonie de femmes se dirigea vers Coblenz, où nous les revîmes." Les lettres de M. de Vaudreuil nous montrent, en 1789 et 1790, Mme de Polastron avec les Polignac en Suisse et en Italie. Quant au prétendu voyage de la duchesse de Polignac en Russie, il n'a jamais eu lieu : ce n'est qu'après la mort de sa femme que M. de Polignac alla s'établir en Russie.

La princesse de Léon mourut tragiquement au commencement de l'année 1814. Voici, d'après les *Mémoires*, le récit de cet événement :

"Le prince de Léon, fils aîné de notre grand-père le duc de Rohan, avait épousé en 1809, Mlle de Sérent, fille du comte de Sérent, mort à Quiberon. Le 10 janvier 1814, Mme de Léon, au moment d'aller dîner chez Mme la duchesse d'Orléans, douairière, s'approchant de la cheminée pour lire une lettre, le feu prit à sa robe ; envalant par la flamme elle se précipita vers la chambre de son mari malade. Quel spectacle ! hélas ! Ce court trajet avait décidé de son sort ; le lendemain elle n'existait plus. Quelques heures d'horribles souffrances, supportées avec une angélique douceur, lui avaient ouvert la porte du ciel."

Le comte Armand de Sérent n'est pas mort à Quiberon (juillet 1795). Son nom ne figure pas sur le mausolée du *Champ des Martyrs*. Chargé, l'année suivante, de porter des fonds aux Vendéens, il débarqua, le 16 mars 1796, dans la baie de Cancale, avec son frère Bernardin de Sérent et vingt-cinq autres émigrés, parmi lesquels le marquis de la Féronnière, Bourmont et Suzannet. Surpris par une patrouille, il fut fusillé, ainsi que M. de la Féronnière. Son frère fut également tué quelques jours après, au moment où il se rembarquait. Bourmont et le reste de ses compagnons parvinrent à rejoindre le quartier général du comte de Puy-saye. — Le comte de Sérent avait fait partie de l'Assemblée constituante. Il était fils du duc de Sérent, gouverneur des ducs d'Angoulême et de Berry, et était marié à la seconde fille du baron de Choiseul, ambassadeur à Turin.

Un certain nombre de noms sont mal orthographiés. Page 150, au lieu de : le colonel Clouette, il faut : le colonel Clouet. — Page 203, au lieu : comte des Ménards, il faut : le comte de Ménard, maréchal de camp, gentilhomme d'honneur du duc de Berry. — Page

217 et 218, au lieu de Mme Devathaire il faut : Mme Wallhaire, première femme de chambre de la duchesse de Berry.

— Page 303, au lieu de : le comte d'Estournel, préfet de Saint-Lô, il faut : le comte d'Estournel. Préfet démissionnaire en 1830. M. d'Estournel a publié plusieurs ouvrages très spirituellement écrits, notamment le *Journal d'un Voyage en Orient* et les *Souvenirs de France et d'Italie dans les années 1830, 1831 et 1832*.

Lors de son voyage en France au mois de juillet 1797, Mme de Gontaut fit la traversée de Douvres à Calais avec un Américain, le célèbre Fulton ; elle le retrouve ensuite à Paris et à Londres. Elle dit, à cette occasion : "M. Fulton fit à Paris, en 1805, un essai de bateaux à vapeur". C'est au mois d'août 1803 que Fulton lança sur la Seine, au milieu de Paris, "un bateau d'une apparence bizarre, puisqu'il était armé de deux grandes roues posées sur un essieu, comme pour un chariot et que derrière ces roues était une espèce de grand poêle avec un tuyau, que l'on disait être une petite pompe à feu destinée à mouvoir les roues et le bateau".

Encore une fois, ce sont là peccadilles légères sans nulle importance ; elles n'entraînent rien de leur valeur aux *Mémoires*. Cette date de 1802, par exemple au lieu de 1803 n'empêche pas le récit des trois rencontres de Mme de Gontaut avec "M. Fulton" d'être le plus joli du monde. Ce n'est donc pas à elle que j'en ai. Seulement, pourquoi les éditeurs de *Mémoires* et de *Correspondances* ne prennent-ils pas tous pour modèle le fils du comte de Serre, qui en publiant la *Correspondance* de son père, n'a pas, au cours de six gros volumes, laissé passer un seul nom propre, petit ou grand, sans l'accompagner d'une note brève, précise, exacte.

Je rappelle tout à l'heure le mot du marquis de Villeneuve : "Aucune langue ne manie la conversation avec plus d'agrément." Comme elle parlait, Mme de Gontaut a écrit, d'une plume alerte, aisée, élégante, et fine. Le ton s'élève quand il le faut tout naturellement, sans recherche, sans effort. Sur l'assassinat du duc de Berry, sur les journées de juillet, elle a de belles pages, des détails précieux, des anecdotes dont l'histoire fera son profit.

Si remarquables que soient ces *Mémoires*, écrits à quatre-vingt ans et où la vieillesse ne se fait nulle part sentir, ils n'est pas pourtant l'œuvre principale de la duchesse de Gontaut, celle à laquelle son nom restera attaché. C'est elle qui a élevé Mademoiselle depuis sa première heure, qui a formé, développé, porté à leur perfection les qualités et les vertus de celle qui fut Louise de France, duchesse de Parme : princesse accomplie qui avait le charme, la grâce, l'intelligence, le courage ; petite-fille de saint Louis et d'Henri IV, qui avait l'esprit d'Henri IV et la foi de saint Louis. La duchesse de Parme aura une belle page dans l'histoire du XIXe siècle : au bas de cette page se lira le nom de la duchesse de Gontaut.

EDMOND BIRÉ.

Procédé pratique pour la destruction des rongeurs.

Voici un moyen très simple, mais certain, de détruire les rats et les souris. On prend de la chaux vive (en pierre et non éteinte), on la pulvérise dans un et on passe au tamis ; on y ajoute alors son poids de sucre en poudre. Le mélange opéré, on étend cette poudre dans les endroits fréquentés par les rats et souris. Comme ils sont très friands de sucre, ils mangent la poudre, qui n'a ni mauvais goût, ni odeur repoussante. Les liquides de l'estomac venant mouiller la chaux, on comprend ce qui se passe aussitôt. La chaux s'hydrate au contact des liquides, s'échauffe et se gonfle, et une violente inflammation ne tarde pas à s'emparer de l'estomac et à occasionner la mort de l'animal.

HOMMAGE A LEON XIII

Un publiciste protestant de valeur vient d'écrire sur les grandes et courageuses initiatives de Léon XIII des considérations qui méritent d'être lues. En voici des extraits :

Léon XIII, dit-il, domine comme une grande figure les souverains européens. Sa haute personnalité le met dans une position absolument exceptionnelle. Qu'il profite de cette circonstance de contribuer à résoudre la question dont il est aujourd'hui le chef éminent n'aura pas moins d'influence après sa mort. Il pourrait être une puissance dans la réglementation des deux grandes questions dont je viens de parler. Je crois plus à une solution qui repose sur des bases morales qu'à celle qu'on serait forcé de soutenir par des jugements de tribunaux ou par des coups de fusils. Lorsque au 1er mai, on a vu presque sous les murs du Vatican, comment les aspirations légitimes des ouvriers peuvent être compromises par les agissements des hommes qui cherchent des avantages personnels ou par des anarchistes qui veulent tout détruire, on a été tenté de se demander si ce mouvement sans tête n'est pas venu s'abattre fortuitement à Rome pour manifester sous les yeux même de celui qui pourrait le diriger, tous les périls et tous les dangers d'une agitation destinée à rester stérile aussi longtemps qu'elle sera sans direction. On dira peut-être que trop d'importance est attachée à l'action de l'Eglise dans cette question. La force de l'objection serait acquise si, par le rôle de l'Eglise, il s'agissait de l'indifférence clérical dans les affaires politiques des peuples. Dans ces temps où l'Eglise se met ou plutôt se trouve en opposition avec les institutions librement acceptées, son influence est stérilisée et, comme elle représente une organisation forte même dans ces pays où il n'est pas une institution puissante, elle devient naturellement l'objet de violentes attaques qui vont jusqu'à lui aliéner la sympathie d'une partie de la population.

Si le rôle que Léon XIII propose à l'Eglise dans la question sociale était en contradiction avec celui de l'Etat et de l'initiative privée, sa valeur serait médiocre. Mais le Pape proclame l'union des forces sociales. L'Eglise va appuyer l'Etat et se mettre à la tête des initiatives privées. L'importance de sa coopération ne peut donc pas être exagérée.

LA SEPULTURE DES SUICIDES

Sous ce titre, nous lisons dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Paris : On a posé récemment à la Sacré-Congrégation du Saint-Office la question de savoir s'il était permis de donner la sépulture ecclésiastique aux suicidés et de célébrer pour eux des funérailles solennelles.

La Sacré-Congrégation, répondant à cette question, rappelle d'abord la loi générale :

"Il n'est pas permis de donner la sépulture ecclésiastique à ceux qui se tuent par désespoir ou par colère, ob desperationem vel iracundiam, et non point par folie, s'ils n'ont pas donné avant la mort des signes de repentir."

Elle examine ensuite les trois hypothèses possibles :

1o Quand il y a certitude au sujet de la colère ou du désespoir, la sépulture ecclésiastique doit être refusée ;

2o Quand il y a certitude au sujet de la folie, qu'on donne la sépulture ecclésiastique avec la solennité des obsèques

3o Quand le doute subsiste touchant la question de savoir si quelqu'un s'est donné la mort par désespoir ou par folie, on peut accorder la sépulture ecclésiastique, mais en refusant les solennités des obsèques.

Voilà une décision qui, bien observée est de nature à supprimer bien des abus et bien des scandales.

NOUVELLE VICTIME DES FILS ELECTRIQUES

Un drame des plus émouvants s'est déroulé en présence de nombreux passants en face du palais de justice de Cheveland, (Ohio).

John McCafferty, un ouvrier de la Western Union Telegraph Compagny, avait été chargé de remettre en ordre des fils de télégraphe qui s'étaient dérangés devant le palais de justice. Après avoir causé quelques instants avec ses camarades, McCafferty s'est mis à grimper sur le poteau à l'aide de crochets en fer attachés à ses bottes.

Il était arrivé à peu près à la hauteur de la première traverse sur laquelle sont posés les fils, lorsqu'on l'a entendu pousser un cri perçant. Presque en même temps on a vu le malheureux ouvrier tomber à la renverse ; mais il a été retenu au poteau par les crochets de ses bottes, et il est resté ainsi suspendu en l'air les pieds en haut et la tête en bas. Cet infortuné, en grimant sur le poteau, avait heurté un fil de téléphone cassé et il avait reçu une si violente décharge électrique qu'il avait perdu connaissance.

Un rassemblement énorme s'est formé aux abords du lieu de l'accident, et des centaines de personnes ont pu voir McCafferty pendu en l'air par les pieds et ne donnant plus aucun signe de vie. Son visage était affreusement congestionné et ses mains et ses bras devenus tout noirs. Trois ou quatre minutes se sont écoulées avant que l'on ait pu se procurer une échelle pour le dépendre. McCafferty, quoique sans connaissance, respirait encore ; mais il est mort pendant qu'un le transportait à l'hôpital.

AGRICULTURE

Pour hâter la germination des grains

Les graines ayant un tégument épais germent difficilement. D'après les expériences de M. Schribaux, directeur de la station d'essais de semences, le moyen le plus simple et le plus pratique de hâter la germination de ces graines, consiste à les plonger dans l'eau bouillante pendant un temps à déterminer par un essai préalable, sur un petit échantillon.

M. Schribaux a constaté que des graines de sainfoin d'Espagne non décortiquées et plongées dans l'eau bouillante pendant cinq minutes, germaient au bout de 12 jours dans la proportion de 95 0/0 alors que les mêmes graines non ébouillantées et placées dans une étuve dans les conditions les plus favorables de chaleur et d'humidité n'avaient émis aucun germe au bout de 18 jours.

Beaucoup de graines qui germent difficilement, pourraient être avantageusement traitées par l'eau bouillante avant le semis. Mais il va sans dire que les semences traitées doivent être semées sans retard, car elles ne tarderaient pas à s'altérer.

Une cérémonie aux Invalides : Les cendres du général de Lassalle vont être transférées aux Invalides. Le général de Lassalle, qui avait été tué à la bataille de Wagram, fut enseveli dans le cimetière de St-Marx. La cérémonie de la translation aura lieu en grande pompe le 3 octobre, dans la chapelle des Invalides.

AUX ABONNES RETARDAIRES

Nous sommes décidés à suivre l'exemple de plusieurs de nos confrères, et à prendre des mesures de rigueur contre les abonnés qui ne soldent pas leurs arrérages.

D'ici à quelques jours nous allons mettre tous les comptes pour arrérages d'abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes* entre les mains de nos avocats.

Personne ne pourra se plaindre d'avoir été pris par surprise, et s'il y a des frais d'encours ce sera la faute de ceux qui n'auront pas voulu être raisonnables.

AVIS

L'abonnement au "Courrier du Canada" est uniformément fixé à \$3 payables d'avance.

L'abonnement au "Journal des Campagnes" est de \$1, aussi payables d'avance.

Toutes les lettres concernant la rédaction, l'administration, les abonnements, les annonces, les arrérages, etc., devront être adressées au sousigné.

M. Léger Broussseau, propriétaire de l'imprimerie et M. Elzéar Sédard, gérant, continueront à s'occuper pour nous de l'administration.

THS. CHAPPAIS,

Directeur-propriétaire du "Courrier du Canada," Rue Beaudry, Québec.

CANADA

QUEBEC, 23 SEPTEMBRE 1891

ANNONCES NOUVELLES

Vente à l'encan de limites à bois, Soumissions—Wm Smith.
La Barque nationale—P. L. France.
Institueuse demandée—Ed. Hamel.
Avis aux médecins—Labèque & Bélanger.
Compagnie du Richelieu et Ontario.
Tapis : Prélards—Glover, Fry & Cie.
Instruments de musique, &c.—L. N. Pratte.
Pianos : Pianos—Bernard, Fils & Cie.
Le Magasin du Louvre—Côté & Faguy.
Étoffes à robes.—Behan Bros.

AU PUBLIC

Il y a eu un an le 1er août dernier que nous sommes devenu propriétaire du Courrier du Canada.

Durant cette année, la circulation de notre journal a doublé. Et notre édition hebdomadaire, le Journal des Campagnes a pris un nouvel essor.

Ce mouvement de progrès s'accroît depuis quelques semaines. Nos dépôts se multiplient, les abonnements aux deux éditions nous arrivent de toutes parts, et nous augmentons tous les jours notre tirage.

Désormais, sur le terrain de la publicité, nous pouvons lutter sans crainte avec les feuilles rivales jusqu'ici plus favorisées.

Pour correspondre encore davantage à ces dispositions si favorables du public, nous avons décidé d'abaisser le prix d'abonnement du "Courrier du Canada" de \$4.00 à \$3.00.

Ainsi tous les abonnés futurs seront à \$3.00 par année.

Pour les abonnés échus, ils devront être payés à \$4.00.

Les abonnés qui auraient payé d'avance à \$4.00 auront leur abonnement marqué payé pour 16 mois au lieu de 12.

Nous prions nos amis de faire connaître autour d'eux cette réduction d'abonnement. Chacun de nos abonnés pourrait nous en donner un autre, et du coup notre circulation doublerait encore une fois.

Dans l'intérêt des causes que nous défendons, nous demandons à nos amis de faire une active propagande pour le Courrier du Canada. Qu'on y réfléchisse : si chaque abonné actuel nous en amenait un second, quel magnifique résultat pour la diffusion de nos idées !

On ne devra pas oublier que nous sommes seul à Québec, dans la presse quotidienne, pour faire la lutte conservatrice.

Dorénavant voici donc quelles seront les conditions de l'abonnement au Courrier du Canada :

Un an \$3.00

Six mois 1.50

Quatre mois 1.00

D'ici à quelque temps nous voulons améliorer encore le journal, l'agrandir, augmenter le nombre des colonnes de lecture, donner à la rédaction plus de variété et de vie.

Nous comptons sur les concours actifs des amis de notre cause.

THS. CHAPPAIS,

Directeur-propriétaire.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Pauvres libéraux, quelle triste figure ils font dans ce dernier et suprême assaut qu'ils tentent en ce moment contre la forteresse conservatrice.

Ils ont beau se voiler la figure, lever les yeux au ciel et fulminer contre ce qu'ils appellent la corruption conservatrice, la chambre et le peuple ne se laissent pas éblouir.

Cette vertu farouche dont voudraient faire parade les Cameron, les Davies, les Patterson, les Laurier, on sait à quoi elle se résume, et quel fonds de corruption ignoble elle cache.

Le peuple est fixé à ce sujet et sait parfaitement que les libéraux n'ont jamais eu d'autre but, en accusant leurs adversaires de corruption, que de faire oublier au peuple qu'ils n'ont aucun programme politique acceptable à lui offrir.

Le peuple n'est pas aveugle et voit clairement à travers le jeu des libéraux. Il sait qu'ils ne sont pas sincères dans leurs dénégations actuelles de la prétendue corruption conservatrice. A qui, par exemple, les libéraux espèrent-ils faire croire qu'ils réprouvent sincèrement et condamnent les souscriptions électorales par des entrepreneurs publics comme une chose abominable, lorsqu'eux-mêmes sont les premiers à avoir recours à ce moyen de gonfler leurs fonds d'élection. Il y a longtemps qu'ils auraient dû montrer leur indignation à ce sujet et se plaindre avant aujourd'hui.

Leur conduite actuelle paraît trop intéressée. Si le peuple avait voulu croire à la leur politique libre-échangiste en 1882, à leur union commerciale en 1887 et à leur réciprocité illimitée en 1891, on ne les verrait pas aujourd'hui se poser ainsi en vengeurs de la moralité publique. C'est à défaut d'un programme politique acceptable, à offrir au pays, que les libéraux sont aujourd'hui obligés de faire la lutte en déterrants des scandales.

Aujourd'hui encore M. Lister a porté une nouvelle accusation contre un des ministres, l'honorable M. Haggart. La faute de M. Haggart serait d'avoir, il y a quatre ou cinq ans, accepté des souscriptions électorales des entrepreneurs, d'une certaine section du Pacifique.

Le but de M. Lister en portant cette accusation à la fin de la session est évident. Il espère que le gouvernement va refuser l'enquête pour cette session, ce qu'il aurait parfaitement le droit de faire. Ce refus donnerait aux libéraux l'occasion de crier sur les hustings du pays, que le gouvernement a peur de l'enquête, et toute la séquelle de rigueur en pareille circonstance.

Puisque le parti libéral veut absolument avoir la lutte sur ce terrain, le parti conservateur est prêt à la faire, mais gare aux coups ; soyez certains que la riposte va être vive et que les conservateurs ne seront pas ceux qui sortiront les plus déçus de la bataille.

DE DEUX MAUX, LE MOINDRE

Sous ce titre, nous lisons dans la Patrie d'hier :

"On ne sait ce qu'on doit détester le plus, ou de la pourriture morale du ministère d'Ottawa, ou de l'impétiement insolent dont le lieutenant-gouverneur Angers, créature de ce ministère, vient de se rendre coupable envers le cabinet Mercier."

"On n'est jamais trahi que par les siens. Judas n'aurait pu trahir le Christ, s'il n'avait pas été apôtre, et l'on devait s'attendre à ce que l'autonomie de la province canadienne-française fût trahie par un canadien-français."

Comme jeu d'esprit puéril, dit l'Étendard, ce petit morceau a sa valeur nous ne le nions pas ! Mais il nous semble que le grave diplomate qui rédige la Patrie, devrait comprendre qu'il ne lui suffit pas d'étaler ainsi toutes ses grâces pour convaincre les gens sérieux.

Pour nous, nous le verrions folâtrer de cette façon tout un siècle durant, que nous ne serions pas encore persuadé que M. Angers, en demandant des explications à M. Mercier, a commis un acte de trahison comparable à celle de Judas.

Que le rédacteur de la Patrie oublie pour un instant, s'il le peut, les suggestions de son esprit éternellement jeune, pour ne songer qu'aux bonnes raisons, dont il a sans doute une provision abondante et qu'il ne manquera pas de nous faire connaître.

L'EMPRESSEMENT DE M. MERCIER

Nous lisons dans l'Électeur :

Quelle terreur inspire donc M. Mercier à ses adversaires ! Il n'a pas plus tôt dit qu'il a hâte que l'enquête commence pour rendre témoignage, que le Courrier du Canada s'écrit :

"M. Mercier voudrait bien entrer le premier dans la boîte aux témoins et faire un de ces discours dont il est coutumier, afin d'embrouiller les cartes et d'ensevelir sous un morceau de hors-d'œuvre, d'appels aux préjugés et de vulgaire déclamation, la véritable, l'unique question : qui a volé les \$100,000 et qui a profité du vol !

Quelle mouche vous pique ! Vous avez demandé une commission royale, M. Mercier vous l'accorde. Vous l'accusez le premier : il offre de se défendre le premier. Et vous reculez !

Voudriez-vous, par hasard, une enquête muette, sans témoins ?

Non, c'est une enquête *ex parte*, où l'on n'entendrait qu'un côté de la cause, comme au Sénat, que vous voudriez !

Soyez certains que vous n'aurez pas cela.

M. Mercier n'a pas besoin de tant se presser, il aura son tour, comme tous les autres témoins qui seront assignés à comparaître devant la commission royale. Seulement, qu'il n'essaie pas, en payant d'audace, à vouloir faire croire au public qu'il est blanc comme neige, et que Pacaud est le seul coupable.

Il y aura d'autres témoignages que celui de M. Mercier.

Parlement Fédéral

Ottawa, 22.

Avant la reprise de la discussion sur le rapport du comité des privilèges et élections M. Lister se lève sur une question de privilèges et élections et donne avis que demain il ferait de son siège une déclaration d'effet qu'il avait été informé et croyait pouvoir établir qu'en 1879 M. A. Mannin, J. MacDonald, Jno. Jas Isbester et Peter McLaren sont entrés en société et ont passé un contrat avec le gouvernement pour construire cette partie de chemin de fer du Pacifique connue sous le nom de section "B" qui pendant tout le temps de l'exécution du contrat, M. J. G. Haggart, maître général des postes, à cette époque membre du parti, a été intéressé dans le contrat en obtenant une part de l'intérêt de Peter McLaren et qu'il a obtenu une part des profits, que pendant l'exécution de ce contrat les membres du gouvernement ont fait de nombreuses demandes de souscriptions électorales aux entrepreneurs des travaux et que ces souscriptions ont été payées à la connaissance de l'hon. M. Haggart.

M. Lister dit qu'il fera cette déclaration demain et que si le gouvernement accorde un comité spécial il croit terminer cette enquête en 4 ou 5 jours afin d'empêcher aucun des témoins de quitter le pays. M. Lister donne les noms suivants des témoins qu'il désire faire venir : MM. Frank Smith, Peter McLaren, D. Nicol, John Shields J. J. MacDonald et T. Trudeau. Tous ces témoins demeurent dans un rayon de 200 milles d'Ottawa et il sera facile de les faire venir immédiatement.

M. HAGGART dit qu'il attendra la demande d'enquête de M. Lister demain pour donner sa réponse à l'accusation.

M. COATSWORTH reprend la discussion sur le rapport du comité des privilèges et élections. Il commence par donner un aperçu des contrats qui ont fait le sujet de l'enquête.

M. Coatsworth prétend que les commissaires du havre de Québec ayant eu à donner les contrats et à surveiller l'exécution, en sont seuls responsables. Il examine en détail chaque contrat et dit que dans aucune des transactions qui ont accompagné l'exécution des contrats, la preuve ne soutient l'accusation que Sir Hector Langevin y ait été mêlé d'une façon improprie ou illégale.

M. Coatsworth accuse d'inexactitude ceux qui ont préparé le rapport de la minorité et qui ont voulu incriminer Sir Hector Langevin dans ces contrats. Il dit qu'ils n'ont tenu aucun compte des dénégations de la preuve en général. Il cite les témoignages des commissaires du havre, eux mêmes, qui sont venus les uns après les autres jurer que chaque contrat avait été donné par eux, sur ses seuls mérites et que jamais ils n'avaient été influencés dans leurs décisions par M. Thos. McGreevy et encore moins par Sir Hector Langevin.

M. Rae surtout a été très explicite sur ce point et a dit qu'il avait assisté à toutes les séances de la commission et que jamais il n'avait eu connaissance d'aucune pression induite, au contraire, tout s'est fait de la manière la plus correcte possible.

SEANCE DU SOIR

M. Davies a continué la discussion à la séance du soir.

Parlant du contrat de dragage à 35 cts la verge, M. Davies dit que ce contrat a été passé le 23 mai 1887. Il stipulait : 1. Que les entrepreneurs devaient placer et niveler les déblais sur la jetée Louise ou sur toute autre propriété appartenant à la commission du havre de Québec ou qui pourra par la suite être acquise, la balance devant être jetée dans la rivière ; 2. Que le dragage ne devait pas dépasser 15 pieds au-dessous du niveau des marées basses du printemps, devait être payé au taux de 35 cts la verge cube, et 3. Que la dépense pendant l'été de 1887 ne devait pas dépasser \$100,000.

L'on observa que par le contrat de 1882, Larkin et Cie devaient recevoir 27 cts par verge cube pour dragage à une profondeur de 15 pieds au-dessous du niveau de la marée basse et qu'ils ont continué à creuser à ces conditions les années 1883-4-5-6, réalisant de beaux bénéfices chaque année.

Il ne paraît pas avoir été question de commissions, mais le contrat de 1887 augmentait le prix de 7 cts par verge sur la quantité proposée de 800,000 verges d'excavation, ce qui leur donnait un surplus de \$64,000 sur leur contrat de 1882. Le contrat stipule que les déblais enlevés doivent être placés sur la jetée Louise ou toute autre localité appartenant aux commissaires du havre de Québec et que la balance devait être jetée dans la rivière.

Comme question de fait, une grande part, évaluée à 50,000 verges par un témoin, a été pendant les années 1887-88-89, placée dans le mur transversal que les mêmes entrepreneurs construisaient pour les commissaires du havre de Québec, et nonobstant les termes et prix de leur contrat, les entrepreneurs ont reçu 45 cts extra pour chaque verge ainsi placée dans le mur transversal, soit un profit net de \$22,500.

Les difficultés dont il est question dans la lettre de Larkin Connolly & Cie du 28 avril sont purement imaginaires et devaient être jugées comme telles par le ministre, l'ingénieur et Thos. McGreevy et tous ceux intéressés dans le contrat.

Les profits réalisés par les entrepreneurs dans l'année 1887 seule paraissent avoir atteint d'après la feuille de balance, pièce G 5, déposée au dossier, la somme de \$147,787.03 et le rapport des comptables montre que pendant les années 1887 et 1888 près de \$7,200 ont été payés par les entrepreneurs aux inspecteurs de dragage comme pots-de-vin pour les induire à faire de faux rapports de la quantité de déblais enlevés.

Il n'y a aucun doute qu'une fraude considérable a été commise dans l'octroi et l'exécution de ce contrat. La question reste à décider entre quelles personnes le blâme doit être réparti et jusqu'à quel point Sir H. Langevin connaît tous les faits.

M. Dobell, l'un des commissaires du havre, a été examiné et interrogé au sujet de ce contrat. Il a donné le témoignage suivant :

Q. Ainsi pendant tout le temps que vous avez été membre de la commission du havre, c'est-à-dire depuis sa création jusqu'à ce jour, vous ne connaissez rien d'impropre entre M. McGreevy et toute autre personne, soit entrepreneurs ou personnes ayant autorité en rapport avec ces travaux.

R. Non. Je dois dire que je n'avais soupçonné d'aucune chose injuste, excepté lorsque le contrat de dragage a été donné et alors j'ai protesté. Je n'aimais pas ce contrat de dragage, on nous l'a imposé et d'une manière que je n'aimais pas.

Q. Vous croyez que l'on faisait trop d'ouvrage ?

R.—Je soupçonnais que l'ouvrage n'était pas fait comme il devait l'être.

La preuve démontre qu'en rapport avec ce contrat, la société Larkin Connolly & Cie, a payé \$25,000 pour les élections de 1887, et cet arrangement frauduleux n'est pas nié, car il est écrit en blanc et en noir et de la main même de Michael Connolly.

Mais pour arriver à avoir ces \$25,000 des entrepreneurs, Thos McGreevy fait payer au pays \$65,000 de plus sur ce contrat.

M. Davies examine ensuite en détail le rapport supplémentaire du bassin de Lévis et les extras obtenus par les entrepreneurs en rapport avec ce bassin. Le contrat primitif du bassin de Lévis a été passé le 17 d'août 1878, entre les commissaires du havre de Québec et Larkin Connolly & Cie.

Le contrat stipulait qu'en considération de la somme de \$333,953.89, les entrepreneurs devaient construire et faire à Lévis un bassin de radoub de 500 pieds de longueur par 100 pieds de largeur, et le livrer aux commissaires, complet suivant le 1er juin 1882. Les clauses les plus effectives avaient été insérées pour assurer les commissaires du havre contre toutes réclamations pour travaux extraordinaires ou dommages, et pour imposer aux entrepreneurs toute responsabilité, non seulement pour insuccès ou délai dans l'exécution du contrat, mais encore dans la stabilité de l'ouvrage lui-même et de tous ses agrès quand il serait construit. Des clauses spéciales avaient été insérées pour faire retomber sur les entrepreneurs tous les risques et toute la responsabilité quant aux fondations sur lesquelles devait reposer aucune partie des ouvrages à ériger ou la garde des matériaux provenant des excavations.

Nous parlons de ces clauses en passant parce qu'on n'a pas eu à faire aucun cas lors de l'apposition du contrat supplémentaire avec les entrepreneurs, ou du règlement de leurs réclamations. Peu de temps après que le contrat fut passé, des difficultés sont survenues relativement aux fondations des murs internes du bassin.

Mais la preuve ne fournit que peu de renseignements sur la nature ou la cause de ces difficultés. En juin 1884 le contrat était loin d'être exécuté et à cette date il a été montré que les contracteurs avaient présenté un compte de \$40,659.74 pour extra et qu'ils avaient reçu une somme additionnelle de \$141,326.80 pour prétendues dépenses occasionnées par la construction d'une digue au surlieu qu'ils avaient dû faire afin d'obtenir une fondation pour les murs de l'extrémité extérieure du bassin, cet ouvrage avait été fait à la journée et le gouvernement payait le coût des matériaux employés, mais les profits allégués n'en étaient pas considérables au printemps de 1883 M. Thomas McGreevy et Murphy conclurent un arrangement corrompu en vertu duquel McGreevy entreprit de faire raccourcir le bassin de 55 pieds et de payer aux contracteurs une forte somme d'argent de son côté Murphy s'engagea de la part de Larkin, Connolly et Cie dans le cas où le bassin serait ainsi raccourci et qu'une somme ronde leur serait payée pour l'achever à la fin de la saison de 1884 à M. McGreevy tout ce que la compagnie recevrait au-dessus de la somme de \$50,000.

En même temps Murphy soumit à McGreevy une estimation au crayon préparé par l'ingénieur de la compagnie, un nommé Hume, montrant que l'achèvement du bassin coûterait \$43,950. Outre cette somme un caisson devait coûter \$10,000 ce qui faisait en tout \$43,950 ou \$54,000 en chiffres ronds. La preuve n'a pas démontré clairement si la somme à payer à McGreevy était de \$140,000 ou \$220,000 mais il paraît peu douteux qu'il devait avoir tout ce que les entrepreneurs recevaient au-dessus de \$50,000. Le 24 mai Perley écrivit deux longues lettres aux commissaires du havre, l'une annonçant qu'il s'était décidé à diminuer la longueur du bassin de 55 pieds et l'autre qu'il avait reçu de Larkin, Connolly & Co, une offre de compter le bassin ainsi raccourci pour une somme de \$64,080 et le caisson pour \$10,000 et recommandant que l'offre fut acceptée. Le 29 mai les commissaires du havre s'assemblèrent et acceptèrent ces recommandations sujettes à l'approbation du ministre des Travaux Publics, puis le 5 juin Sir Hector Langevin fait rapport au conseil recommandant que l'action des commissaires du havre soit approuvée à condition que le caisson soit complété le 1er novembre alors suivant, que tout risque et responsabilité seraient supportés par les entrepreneurs et que ceux-ci ne feraient aucune réclamation pour travaux additionnels.

Donnera du Ton aux Nerfs,
Donnera de la Force aux Muscles,
Donnera de l'Embonpoint,

the D.L. Emulsion.

Donnera de l'Appétit,
Donnera du Soulagement aux Consomptifs,
Donnera Fin à la Toux Chronique et guérira les Poumons.

(extras) à l'avenir. Les conditions attachées à cette recommandation du ministre prouvent qu'il a dû avoir soigneusement étudié le sujet, mais il doit avoir connu qu'en convenant de payer Larkin, Connolly & Cie \$74,000 pour des travaux, ils étaient déjà convenus de les exécuter par leur contrat intérieur. Ils agissaient d'une manière absolument injustifiable après l'approbation du rapport du ministre par le gouvernement en conseil le contrat a été passé le 25 juin 1884 le 2 juin des que les commissaires du havre eurent accepté les commandations de M. Perley des billets furent souscrits par Larkin, Connolly et Cie pour une somme de \$22,000 payable à M. Thos. McGreevy.

Mais cette somme de \$22,000 n'est qu'une partie du montant volé au trésor. Les entrepreneurs n'avaient aucun droit quelconque à l'extra de \$640,000 qui leur a été accordé. Ils étaient obligés de finir cet ouvrage par leur contrat et ce paiement de \$640,000 est un vol direct au trésor.

M. Davies termine son discours en proposant que le rapport de la minorité du sous-comité soit adopté à la place du rapport de la majorité.

M. Dickey répond à M. Davies.

La Banque Nationale

LUNDI, le DEUX NOVEMBRE prochain et après, cette banque paiera à ses actionnaires DIVIDENDE DE TROIS POUR CENT sur son capital pour le semestre finissant le 31 Octobre prochain.

Le livre de transfert d'actions sera clos depuis le 17 au 31 Octobre prochain, inclusivement.

Par ordre du bureau de direction,
P. LAFRANCE, CAISSIER.
Québec, 23 septembre 1891.—1m. 252

SÛRES
PILULES
VÉGÉTALES
SUCRÉES
INFALLIBLES
DE BRISTOL
PROMPTES
FACILES À PRENDRE

BOURDON D'ALARME ELECTRIQUE.

LE SOUS-SIGNÉ A POUR SPÉCIALITÉ DE

BOURDONS D'ALARME ELECTRIQUES

CONTRE LES VOLEURS,

et sollicite la clientèle de Mess. les Curés et des Fabriques de paroisse, des grandes maisons d'éducation, collèges, couvents, et généralement des banques, comptoirs d'épargne, et de particuliers qui tiennent des valeurs dans leurs maisons. Son système est plus efficace et plus économique que les organisations de police que l'on pourrait faire.

Le sousigné s'occupe de l'électricité dans ses applications générales, lumière électrique, batteries, sonnettes, ouverture de portes, allumeurs électriques de jets de gaz etc.

Il sera prêt à fournir à toute personne le timé ou évaluation du coût des travaux qu'elle désirerait faire exécuter dans cette ligne, et à les entreprendre au plus bas prix.

AUSSI,

A suggérer et procurer les

DYNAMOS ET MOTEURS ELECTRIQUES

LES PLUS PERFECTIONNÉS

Et tous les articles concernant l'électricité,

LAMPES, FILS, ETUIS (SOCKETS), COMMUTATEURS (SWITCH)

Le tout aux conditions les plus libérales

ABEL HUOT,

Ingenieur Electricien.

Québec, 18 août 1891. 233

BEHAN BROS.

IMPORTATION D'AUTOMNE ! !

Département des Etoffes à Robes :

Draps pour costumes.
Etoffes à Robes en tweeds.
Etoffes à Robes en poil de chamois.
Serges en laine pour Robes.
Cachemire français pour Robes.
Cachemire français pour Robes.
Costumes en plaids.
Costumes en drap arabe, barré.

Patrons du meilleur goût.
Etoffes des plus fashionables.
Nuances des plus nouvelles.

NOTRE IMPORTATION D'ETOFFES A ROBES

cet automne, est pour le goût, le style et la variété supérieure à tout ce qui peut être offert sur le marché.

Le département d'étoffes noires est aussi au complet et des mieux assortis.

IMPERIAL
CREAM TARTAR
BAKING
POWDER

La plus pure, la plus forte, la meilleure
NE CONTIENT PAS
d'Alun, d'Ammoniaque, de Chaux, de Phosphates
Ni aucune autre substance injurieuse
E. W. GILLET, CHICAGO, ILL.
FABRICAN DES
Célebres Gateaux à la Levure Royale !

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUEBEC

Le SS. "MIRAMICHI"
Capt. A. Baquet

QUITTERA QUEBEC,
MARDI, le 29 SEPT. à 2 h. P.M.
pour L'INDI ANA, L'IS, CASIE, MAL 441E, ou POINTE ST-PIERRE, SUMMER SIDE, CHARLOTTETOWN et PICTOU, arrêtant à tous les ports intermédiaires, excepté à la POINTE AUX PERES, pendant quelques heures pour permettre aux passagers d'aller à terre. Excellente accommodation pour les passagers. Les consignataires sont priés de marquer au long l'endroit où ils envoient leurs marchandises, afin d'éviter les erreurs dans le déchargement. Pour le fret et le passage s'adresser à

ARTHUR AHERN, Secrétaire, Quai Atkinson
R. M. STOCKING, Agent des passagers, En face de l'hôtel St. Louis Québec, 22 avril 1891

Pour la Rive Nord
Le SS. "OTTER", Capitaine Geo. M. L. May, partira JEUDI matin, le 24 Sept., à 9 HEURES, et tous les quinze jours ensuite, pour NATASCOVAN, arrêtant à RIMOUSKI, pour les malles de BÉTHESMIS et à différents endroits jusqu'à la POINTE AUX ESQUIMAUX.

Pour la Rive Sud
Le SS. "BEAVER", capitaine J. B. Masson, partira le MARDI après-midi 6 OC. TOBRE, à 4 HEURES, et tous les quinze jours ensuite, pour l'ASPIÉBIAC, arrêtant à SAINT-ANNE DES MONTS et aux endroits intermédiaires. Pour le fret et le passage, s'adresser à A. FRASER & Cie. Québec 22 mai 1891. 181

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION
— DU —
Richelieu et Ontario
— ENTRE —
QUÉBEC ET MONTRÉAL

LES BATEAUX Québec et Canada partiront de Québec à 5 HEURES P. M. Les deux bateaux arrêteront à Bati-can, Trois-Rivières et Sorel.

— ENTRE —
MONTRÉAL ET TORONTO.

A partir de LUNDI, le 1er JUIN, jusqu'à 15 SEPTEMBRE, un bateau laissera Montréal tous les jours à 10 a. m., excepté les dimanches et après cette date trois fois par semaine, les LUNDI, MARDI et VENDREDI jusqu'au 30 SEPTEMBRE, de Québec à 12.30 p. m., et de Côteau Landing à 6.30 p. m.

La ligne du Saguenay

Le vapeur Saguenay, capitaine Lecours, partira du quai St-André, à 7.30 du matin, le MARDI et VENDREDI pour la Baie St-Paul, Eboulements, Malbois, Rivière-du-Loup, Tadoussac, Ha! Ha! Bay, l'Anse Saint-Jean et Chicoutimi.

On peut retirer des billets de passage et de cabine pour Montréal au bureau de la Compagnie, au quai Napoléon, et pour la ligne du Saguenay, au quai St-André, et aussi à l'Agence de P. M. STOCKING, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

JULIEN CHABOT, Gérant-général.
L. H. MYRAND, Agent, Québec, 8 septembre 1891. 151



CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

Service de train solide. — Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction. — Chars directs de Québec à Portland, tous les jours, via Dudsonville Junction, et de Québec à New-Port, via Sherbrooke sur les trains de nuit.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston Québec et Fabyans sans changement.

LE 29 JUIN 1891 Les trains circuleront comme suit :

EXPRESS. — Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 hrs P. M., arrive à Sherbrooke à 8.00 P. M., arrive à New-Port, à 11.47 A. M.

Ce train court directement de Québec à Boston sans changement. Char Monarque, parloir, buffet et dortoir de Québec à Springfield, et de Québec à Boston sans changement.

PASSAGER. — Quitte Québec (par le bateau-passeur) 8.30 h. p. m., Lévis 9.15 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 4.30 a. m., Boston à 4.55 a. m., New-York à 6.20 h. p. m., et via Dudsonville Junction, arrive à Fabyans à 8.50 h. a. m., Portland à 12.15 h. p. m., Boston, via North Conway à 3.30 h. p. m.

Char Monarque, parloir et dortoir, de Québec à Fabyans, N. H. via Dudsonville Junction, connectant avec les chars Pullman à Lancaster, N. H. pour Portland et Boston.

Char direct (siège avec coussins) entre Québec et Portland, et Québec et New-Port.

Ce convoi quittera Québec tous les dimanches soir au lieu des samedis soirs.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Baie à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., par le bateau-passeur à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

Ce convoi court directement de Boston à Québec via White River Junction et Sherbrooke sans changement de chars.

Char Monarque, parloir et dortoir, de Boston à Québec, et de Springfield à Québec sans changement.

PASSAGERS. — Quitte New-York à 10.00 a. m., Boston à 1.00 p. m., ou quitte Boston via North Conway à 1.15 h. p. m., quitte Portland à 1.05 h. p. m., arrive à Lévis via Dudsonville Junction à 6.35 h. a. m., et à Québec, par le bateau-passeur, à 6.45 h. a. m.

Chars Monarque, parloir et dortoir, de Fabyans, à Québec via Dudsonville Junction sans changement. Char direct de Portland à Québec sans changement via Dudsonville Junction, et chars direct de New-Port à Québec sans changement via Sherbrooke.

MIXTE. — Quitte St-François de la Baie à 6.00 h. a. m., arrive à la jonction de la Baie à 7.05 heures a. m., à Lévis à 10.20 heures a. m., et à Québec par le bateau-passeur à 10.30 a. m.

C'est là le meilleur accommodement de chemin de fer qui ait jamais été donné entre Québec et la Nouvelle-Angleterre, et met les citoyens de Québec en état de voyager avec confort dans toutes les principales villes le long des lignes de chemin de fer du "Boston et Maine" ou du "Maine Central" sans être sujets au désagrement de changer de chars.

Le bagage est transporté aussi directement sans être dérangé ou être changé d'un char à un autre sur le voyage.

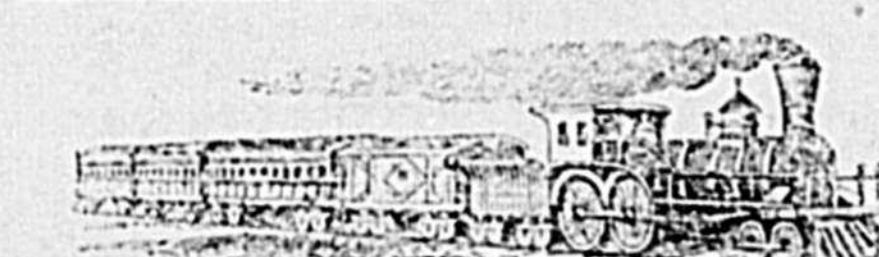
Billets de touristes pour New-York, les Montagnes Blanches, Boston, New-York, sont en vente à partir du 1er juin au 1er octobre, et les billets d'excursion du samedi, bons pour aller le samedi suivant le lundi suivant, sont en vente à partir du 1er juin jusqu'au 30 septembre.

Pour autres informations s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, ou aux agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY, Surintendant général.

J. H. WALSH, Gérant gén. fret et passagers.

Québec, 8 août 1891



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1891—Arrangements d'été—1891

LE 1er JUILLET 1891, les trains sur ce chemin de fer circuleront quotidiennement (le dimanche excepté) comme suit :

Les trains quitteront Lévis

Express pour la Rivière-du-Loup et Ste-Flavie 7.25
Accommodation pour la Rivière-du-Loup 8.00
Express pour Halifax et Saint-Jean 14.30
Accommodation pour la Rivière-du-Loup 17.45

Les trains arriveront à Lévis

Accommodation de la Rivière-du-Loup 5.15
Express de Ste-Jean et Halifax 10.40
Accommodation de la Rivière-du-Loup 16.45
Express de Ste-Flavie et Rivière-du-Loup 20.05

Le char dortoir attaché au train express qui part de Lévis à 14.30 va jusqu'à Halifax.

Tous les chars de ce train sont éclairés à la lumière électrique et chauffés à la vapeur.

Le train qui arrive à Lévis à 10.40, circulera tous les jours à partir de la Rivière-du-Loup.

Standard Time. — On se procurera des billets et des informations pour la route, les taux de fret et des passagers en s'adressant à :

L'AGENCE DE QUÉBEC, 49, RUE D'ALPHONSE.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, 17 juin 1891.

Québec, 19 juin 1891.

G. H. BURROUGHS

COMPTABLE ET LIQUIDATEUR.

S'occupe de LIQUIDATION de FAILLITES. Audition de livres pour Banques Compagnies Incorporées, Maisons de Commerce, etc. Avantages particuliers pour la collection de dettes douteuses. Aussi l'achat et la vente d'actions de Banques, débetures, etc. Verra à l'achat et à la vente de propriétés foncières, à commission.

Spécialité :

La gestion de successions vacantes et substitutions.

BUREAU

No. 95, Rue St-Pierre, Québec.

Québec, 11 juin 1891—1 an.

210

TELEGRAPHIE

AU SENAT

Ottawa, 22 septembre.

Le sénat s'est assemblé ce soir à 8 heures et a siégé environ 2 heures.

Le sénateur Boulton donne avis de certains amendements qu'il désire proposer à l'adresse à la reine au sujet des traités commerciaux. M. Boulton veut que dans les traités entre l'Angleterre et autres nations, aucune clause affectant le Canada ne puisse être biffé sans annuler le traité en entier.

M. Boulton demande aussi que la 31ème et 41ème clause soient biffées et qu'une dernière clause soit ajoutée à l'effet que le Canada ait l'opportunité de faire connaître ses vues au sujet de la rédaction des traités futurs.

M. Scott demande si le gouvernement a reçu de nouveaux documents de la part du lieutenant-gouverneur de Québec.

L'hon. M. Abbott répond que Son Excellence a reçu plusieurs documents samedi dernier et les a communiqués au gouvernement. Des copies sont occupées en ce moment à copier ces documents qui seront déposés devant le sénat demain.

Le sénateur McInnis demande si la démission de M. Burgess a été acceptée.

M. Abbott répond qu'elle ne l'a pas encore été. Un sous-comité du conseil privé a été nommé pour faire une enquête dans le cas de ces employés qui ont été accusés devant les comités.

Vu l'ouvrage de la session ce sous-comité ne s'est pas encore assemblé. En attendant, les employés sont suspendus et ne retirent pas leur paye.

Le sénateur Dickey donne avis de motion qu'il demandera une augmentation de salaire pour les juges des cours supérieures.

Le Sénat adopte ensuite en deuxième délibération le bill concernant le million de débetures du chemin de fer du Nord et s'ajourne à demain.

Il veut abdiquer

Vienne, 22.—On dit que le roi de Roumanie, découragé par la maladie de la reine et mécontent de certains intrigues de la cour, a signifié aux ministres son intention d'abdiquer.

La Sainte Tunique de Trèves

Trèves, 22.—L'Exposition de la Sainte Tunique du Sauveur se terminera dans les premiers jours d'octobre, le quatre probablement. Plus de deux millions de pèlerins ont vénéral la sainte tunique.

Tempête désastreuse

Londres, 22.—Une tempête désastreuse a causé de grands ravages hier, en Angleterre, et dans le pays de Galles. Des rivières ont débordé, des ponts ont été emportés et la récolte a beaucoup souffert.

Une quadruple alliance

Washington, 22.—Bien qu'il n'y ait pas d'alliance formelle, on dit que les gouvernements de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et des États-Unis se sont entendus pour protéger mutuellement leurs nationaux résidant en Chine.

La famine en Russie

Saint-Petersbourg, 22.—Une analyse du pain vendu en plusieurs endroits a révélé le fait que des substances indigestibles y sont mélangées en grandes quantités. Plusieurs échantillons contenaient 70 pour cent de sable et de terre et 30 pour cent de rebuts de produits farineux. Presque tous les employés du gouvernement ont renoncé à une partie de leur salaire pour venir en aide aux malheureux qui souffrent de la famine.

Un million vole une Banque

Londres, 22.—Le monde financier est en émoi. Des voleurs inconnus sont entrés dans la banque London et Westminster et se sont emparés d'un rouleau contenant l'argent et les valeurs reçues des banques de la compagnie. On dit que la somme volée n'est pas moindre que \$750,000. On ajoute même qu'elle s'élève à \$1,250,000. La police recherche activement les voleurs. On ne croit pas que ceux-ci cherchent à négocier ces valeurs dans ce pays.

Deux lépreux à Vancouver Colombie Anglaise

Vancouver, C. A., 22.—Deux lépreux venus de New-York pour prendre passage pour la Chine, à bord du paquebot City of Japan ont été arrêtés en cette ville, hier. Les officiers du navire avertis de l'arrivée de ces deux individus, leur refusèrent tout d'abord le passage, puis les autorités les firent enfermer dans une maison isolée, où ils resteront jusqu'à ce qu'on puisse les renvoyer à New-York.

Suicide à L'Original

L'Original, Ont., 21.—Un fou du nom de Durwant, de Clarence Creek, enfermé à la prison de L'Original, en attendant qu'on le conduise à un asile, s'est suicidé samedi après-midi vers cinq heures en se pendant dans le préau de la prison de cette ville.

Echos d'Ottawa

Ottawa, 22.—Le Rév. M. Scott, ministre méthodiste en retraite, a été renversé par un bicycliste, hier, et s'est fracturé la cuisse.

Le lieutenant-colonel McDonnell, sergent d'armes aux Communes va être mis à la retraite. On croit que le lieutenant-colonel Smith sera son successeur.

La grève se continue à Hull.

Accident

Hier matin, au bassin Louise un individu nommé James Conroy, âgé de 46 ans, a été victime d'un grave accident. Comme il était occupé au chargement d'un bateau, il fut frappé par un madrier et se fit broyer une jambe.

On téléphona de suite pour avoir un médecin et pour l'ambulance. Cette dernière se rendit aussitôt à l'endroit de l'accident et transporta le blessé chez un de ses amis, M. Meahan, demeurant rue Champlain. Il a dû prendre le bateau, hier après-midi, pour retourner chez lui à New-Liverpool.

Echos & Nouvelles

Navigation

La compagnie de navigation du Richelieu et Ontario a décidé ces jours derniers de faire construire l'hiver prochain deux nouveaux bateaux à passagers pour le service de la province d'Ontario. Le premier, qui jaugea mille tonnes, voyagea entre Prescott et Lewiston sur la rivière Niagara, et l'autre, qui n'aura que 500 tonnes, fera le service entre Montréal et Kingston. Celui-ci n'a pas de cabines, vu qu'il ne voyagea que de jour.

Disparition mystérieuse

On jeune homme de Lévis, nommé Pierre Laflamme, âgé de 25 ans, employé aux usines Carrier, Lainé & Cie., est disparu de chez lui depuis dimanche dernier au soir. Depuis ce temps, on n'a plus entendu parler de lui. Seulement lundi matin, on a trouvé un chapeau flottant sur le fleuve, près des usines Carrier, Lainé & Cie., et l'on craint que ce soit le chapeau du jeune Laflamme. Un employé des usines aurait aussi, paraît-il, trouvé une paire de souliers sur le quai.

Enquêtes

A l'enquête tenue lundi sur le corps de François Aubin, de St-Roch, le jury a rendu le verdict : "Mort de paralysie du cœur."

L'enquête sur le corps de dame Jos. Boucher, de St-Sauveur, a eu lieu hier matin. Le verdict suivant a été rendu : "Morte d'apoplexie cérébrale."

Pone le chemin de fer de la Baie des Chaleurs

Deux steamers, la Dermont Holme et le Forest Holme sont arrivés dans notre port chargés de rails pour les chemins de fer de la Baie des Chaleurs, du Québec Central et l'embranchement du chemin de fer de Tring.

Un employé infidèle

Depuis quelque temps, la compagnie du Grand-Tronc soupçonnait un de ses employés, conducteur à bord du train de l'Ouest, de malhonnêteté. L'individu en question menait la vie à grands guides et faisait des extravagances que son salaire ne paraissait pas lui permettre de faire. La compagnie résolut de le faire surveiller par un de ses détectives, qui prenait passage à bord de son train, vendredi dernier.

En apprenant la présence de l'officier de police, le conducteur en question quitta son char à Messina Springs, N. Y., et disparut. On ne l'a pas revu depuis. Le train est revenu ici sous la charge du mécanicien.

Les carrières de granit

Une nouvelle compagnie qui a pour objet d'exploiter des carrières de granit, vient de se former à Stanstead Plains, avec un capital de \$100,000. Le nom de cette nouvelle compagnie est "The Moir Granite Company."

Mines d'argent et de cuivre

On nous écrit de St-Georges de Windsor, qu'en creusant un puits en cet endroit, on a trouvé d'après les dires d'un chimiste, des vestiges de cuivre et d'argent.

Est-ce un suicide ?

Hier matin, les employés de l'usine de MM. Carrier & Lainé, ont trouvé un chapeau flottant sur l'eau, près du quai de la fonderie.

Un peu plus tard on trouva une paire de chaussures sur le quai.

Après quelques recherches, on a constaté que ce chapeau et ces chaussures étaient celles d'un jeune homme de Lévis employé de l'usine Carrier & Lainé & Cie et qui demeure sur la rue St-George. Après informations prises auprès de sa famille et un de ses frères on a constaté que le dit jeune homme était absent de la maison depuis dimanche soir.

Vers neuf heures, dimanche soir, dit-on, il aurait dit à sa mère, en lui donnant son argent et sa montre, je m'en vais ; vous ne me reverrez plus, et sur ses mots il sortit de la maison en courant. Alors son beau-frère qui était là s'est élancé aussitôt à sa poursuite mais vainement.

On pense que le malheureux était atteint de folie. On fait des recherches actives pour le retrouver.

Le malheureux s'est-il suicidé ou se cache-t-il quelque part pour faire croire à son suicide ? Les événements nous l'apprendront.

A vous Mesdames

Si une femme veut engraisser vite, se guérir de la maladie si commune à son sexe, jouir d'une bonne santé et aimer la vie, nous lui conseillons d'essayer une bouteille du "Régulateur de la santé de la femme" du Dr J. Larivière. C'est le Tonic des nerfs par excellence, le stimulant sans égal qui dispose à la gaieté et chasse les voiles sombres de la mélancolie. Une cuillerée à soupe de "Régulateur" pris avant chaque repas relève les forces, arrête toute douleur, donne appétit et facilite la digestion. En envoyant 25 cents en timbres-poste pour un "Female Porous Plaster" du Dr J. Larivière (le meilleur emplâtre pour les femmes), vous aurez tous les renseignements et certificats concernant ce merveilleux remède. Pour toutes informations écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville, R. I. M. M. EVANS & SONS, Montréal, P. Q., sont les Agents généraux en Canada pour fournir mes remèdes aux pharmaciens et marchands.

Québec, 20 août 1891—1 an.

No 1.

"German Syrup"

VOICI quelques mots de M. Frank A. Hale, propriétaire de l'hôtel de Witt, Lewiston et l'hôtel Tontine, Brunswick, Me. Les hôteliers prennent les choses comme elles viennent, et ne sont pas lents à reconnaître les gens d'après leurs figures ou leur mine et à connaître la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est soulagé à l'heure même de rhumes et il tousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a une toux de ce genre, il fait usage du sirop Allemand de Boschee et

il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maladies de pomons et serait très fier de les prévenir.

particulier tant qu'un remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion ? Ecoutez ! Je ne prends que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à plus de cent personnes, je pense, d'en faire usage. Toutes s'accordent à dire que c'est le meilleur remède sur le marché pour guérir les rhumes.

Consommation

Héréditaire

Le sirop Allemand de Boschee est un remède sûr pour guérir les rhumes.

Le sirop Allemand de Boschee est un remède sûr pour guérir les rhumes.

Le sirop Allemand de Boschee est un remède sûr pour guérir les rhumes.

Le sirop Allemand de Boschee est un remède sûr pour guérir les rhumes.



Perry Davis' PAIN-KILLER
DROIT AU BUT.
AGIT INSTANTANÉMENT
Pour CRAMPES, FRISONS, COLIQUES, DIARRHÉE, DYSENTERIE, CHOLÉRA MORBUS, et toutes les MALADIES des INTESTINS.
AUCUN REMÈDE N'ÉGALE LE PAIN-KILLER.
Il a un effet magique sur le Choléra du Pays et les Douleurs des intestins.
C'EST LE MEILLEUR REMÈDE DE FAMILLE POUR BRULURES, MEURTRES, ENTOURSE, RHUMATISME, NEURALGIE et MAL de DENTS.
EN VENTE PARTOUT A 25 C. LA BOUTEILLE.
E. J. M. Lavoie, des Contrebandes et imitations.

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR
TOUX, RHUMES, CROUP, CONSUMPTION, &c

LA COMPAGNIE CHINIC QUÉBEC

Ancienne maison Méthot fondée en 1808
Successeurs de BEAUDET & CHINIC.

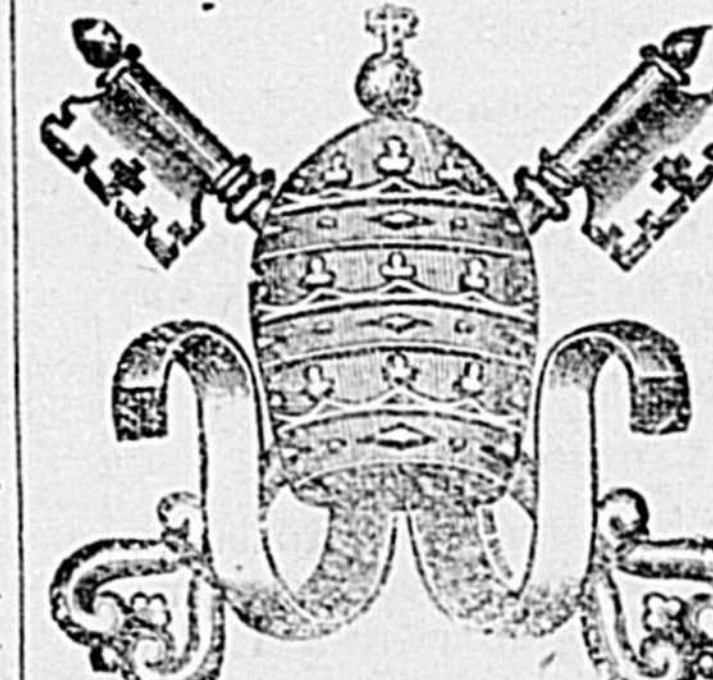
Marchands Quincailliers

en Gros et en Détail
FOURNISSEURS ORDINAIRES
des Fabriques
des Institutions Religieuses
et d'Education



CHINIC PAROISSIAL
C. B. LANGTROT,
1664, rue Notre-Dame,
Montréal. P. Q.
AVANTAGE EXTRAORDINAIRE !!
\$50,000 d'Ornements d'Eglise,
Statues,
Chemins de Croix, etc., etc.,
PROVENANT DU STOCK DE LA FAILLITE DE
DES AULNIERS, FRÈRE & CIE.,
No 1617, Rue Notre-Dame, Montréal,
dont je viens de faire l'acquisition à des conditions exceptionnelles, à être vendus à des prix extrêmement bas. Voyez par exemple :

150 CHASUBLES valant \$12 pour \$ 6.
50 " " " 20 " 12.
50 " " " 35 " 20.
LE STOCK DE QUÉBEC, 9, RUE BUADE, est aussi ma propriété, et sera en vente pendant le temps de la retraite ecclésiastique de Québec.
Une visite est sollicitée.
C. B. LANGTROT,
1664, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.
Québec, 10 juillet 1891—1 an.



FRECHON & CIE.,

1645, rue Notre-Dame,
MONTREAL,
Fabricants et Importateurs
d'Ornements d'Eglises
ET DE
Statues Religieuses.

IMPORTATION NOUVELLE A DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE BON MARCHÉ, D'UNE GRANDE VARIÉTÉ DE
Chasubleries, Soieries, Vases Sacres, Garnitures d'Autel, &c
ET DE TOUT CE QUI SERT AU CULTE.

Spécialité de SOUTANES FAITES SUR MESURE!!!
N. B.—Demandez nos prix et nos circulaires.
Québec, 1er mai 1891—1 an.

Restaurateur de Robson.

Le **REMEDÉ DU DR. SEY** est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui lève d'affaiblissement la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'il petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter, le **REMEDÉ DU DR. SEY** peut être pris à l'importe quel moment sans déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

Tendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bouteille.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,
1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal

LOUIS JOBIN
Sculpteur et Statuaire
Coin des Rues
Chap. Fontaine et Burton,
QUARTIER MONTREAL,
QUÉBEC.

LOUIS JOBIN
Sculpteur et Statuaire
Coin des Rues
Chap. Fontaine et Burton,
QUARTIER MONTREAL,
QUÉBEC.

LOUIS JOBIN
Sculpteur et Statuaire
Coin des Rues
Chap. Fontaine et Burton,
QUARTIER MONTREAL,
QUÉBEC.

LOUIS JOBIN
Sculpteur et Statuaire
Coin des Rues
Chap. Fontaine et Burton,
QUARTIER MONTREAL,
QUÉBEC.

LOUIS JOBIN
Sculpteur et Statuaire
Coin des Rues
Chap. Fontaine et Burton,
QUARTIER MONTREAL,
QUÉBEC.

LOUIS JOBIN
Sculpteur et Statuaire
Coin des Rues
Chap. Fontaine et Burton,
QUARTIER MONTREAL,
QUÉBEC.

LOUIS JOBIN
Sculpteur et Statuaire
Coin des Rues
Chap. Fontaine et Burton,
QUARTIER MONTREAL,
QUÉBEC.

LOUIS JOBIN
Sculpteur et Statuaire
Coin des Rues
Chap. Fontaine et Burton,
QUARTIER MONTREAL,
QUÉBEC.

LOUIS JOBIN
Sculpteur et Statuaire
Coin des Rues
Chap. Fontaine et Burton,
QUARTIER MONTREAL,
QUÉBEC.

PIANOS!

NOTRE ASSORTIMENT DE PIANOS, HARMONIUMS et INSTRUMENTS DE MUSIQUE de toute espèce, est maintenant au complet et se compose comme suit :

PIANOS O. NEWCOMBE & CO., de TORONTO.
MENDELSSOHN PIANO CO., de TORONTO.
PIANOS EVANS BROTHERS, de INGERISOLL.
SCHUBERT PIANO CO., de NEW-YORK.
PIANOS HALLET, DAVIS & CO., de BOSTON.

HARMONIUMS
"Thomas Organ Co.," Woodstock.
"W. Doherty & Co.," Clinton.
"W. Bell & Co.," Guelph.

Instruments de CUIVRE et A CORDES !!!

CORNETS, ALTO, BUGLES, TENORS, EUPHONIUMS, CLARINETTES, BASSES, CONTRE-BASSES, PICCOLOS, MUSSETTES, FLUTES, OCTAVES, FLAGEOLETS, HARMONICAS.

Dernière Edition

La commission Royale

Canada }
Province de }
Québec }
(L. S.) }
A. R. ANGERS.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou à qui elles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION

J. E. ROBINSON }
Proc. Gén. }
A par un rapport de l'honorable Premier-Ministre, par un rapport de l'honorable Conseil Exécutif pour Notre province de Québec et par un ordre de notre Lieutenant-Gouverneur en Conseil, il est déclaré qu'il convient, dans l'intérêt public, qu'une commission royale émanée pour faire enquête et rapport sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi les transactions faites en conséquence de l'Acte 54 Vict., chapitre 88, en ce qui se rapporte à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ;

ET ATTENDU que nous avons jugé à propos, dans l'intérêt du bon gouvernement de notre dite province, que cette enquête se fasse :

A CES CAUSES par et de l'avis du Conseil Exécutif de notre province de Québec, et sous l'autorité de l'article 596 et suivants des Statuts Refondus de Notre dite Province au sujet des enquêtes sur les affaires publiques, nous constituons et nommons les honorables Louis A. Jetté, juge de Notre Cour Supérieure, Louis François George Baby, juge de Notre Cour du Banc de la Reine, et Charles Peers Davidson, juge de Notre Cour du Banc de la Reine, tous trois de la cité de Montréal, Commissaires, pour faire enquête et rapport sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi les transactions faites en conséquence de l'Acte 54 Vict., chap. 88, en ce qui se rapporte à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, et nous constituons le dit honorable Louis A. Jetté, président des dits Commissaires.

Et à cette fin, sous l'autorité des dits articles 596 et suivants des Statuts Refondus de notre province de Québec, nous donnons aux dits Commissaires, tous les pouvoirs accordés dans et par les dits articles, et surtout ceux d'assigner devant eux des témoins, de leur faire rendre témoignage sous serment, soit de vive voix, soit par écrit, et de leur faire produire les documents et choses qu'ils jugeront nécessaires pour la parfaite investigation des objets dont ils sont chargés de s'enquérir, et nous autorisons les dits commissaires à employer un greffier, des sténographes, et autres officiers requis, et à faire imprimer les minutes de leurs procédures, la preuve et leur rapport.

Et nous ordonnons que les séances de la dite commission soient tenues en la cité de Québec, ou ailleurs dans notre dite Province, si les fins de la justice le requièrent.

De tous ce que dessus tous nos Fœux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-aimé l'honorable AUGUSTE RÉAL ANGERS, Lieutenant, Gouverneur de notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT ET UNIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt onze et de Notre Règne la cinquante-cinquième.

Par ordre, CHS. LANGELE, Secrétaire.

ECHAPPE BELLE

La Patrie est drôle. Nous sommes heureux, dit-elle, qu'entre toutes les résolutions plus ou moins violentes ou désespérées auxquelles on donnait à M. Mercier le conseil de s'arrêter, celle qui a été adoptée vendredi soir, par les chefs libéraux assemblés à Québec, soit précisément celle que la Patrie avait indiquée vendredi matin, comme étant la plus sage et la plus digne.

Il ressort de ces lignes que M. Mercier a dû mettre de côté ses résolutions plus ou moins violentes ou désespérées, pour suivre une ligne de conduite plus sage et plus digne, telle qu'indiquée par la Patrie d'abord, et par les députés libéraux ensuite.

Ce qui revient à dire que M. Mercier n'a accepté une commission royale qu'à son corps défendant, et qu'il a dû céder devant les députés qui lui sont restés fidèles. Sans cela, nous aurions vu le premier ministre se livrer à la violence ou même au désespoir.

La province a perdu une belle occasion de s'amuser !

A OTTAWA

(Dépêche spéciale au Courrier du Canada)

Ottawa, 23—L'accusation portée hier par M. Lister contre l'hon. M. Haggart est une vieille affaire qui a traîné depuis 1879 sur tous les hustings d'Ontario. Le gouvernement en charge circulaire a donné les explications les plus satisfaisantes. Le seul but de M. Lister aujourd'hui est de jeter de la poudre aux yeux, si le gouvernement refuse d'accorder une enquête inutile.

LES INCONSEQUENCES LIBERALES

Du Mail :

L'acceptation par M. Mercier des trois juges nommés par le lieutenant-gouverneur Angers pour faire une enquête sur l'affaire de la Baie des Chaleurs est caractérisée par l'Electeur comme une heureuse solution de la difficulté survenue entre Son Honneur et son premier aviseur. Mais alors qu'est devenue la conspiration criminelle ourdie à Ottawa et exécutée à Québec par le chef de l'Executive provincial, dont le ministère aurait été victime au dire de l'Electeur ?

Est-ce que par hasard le Mail s'attend à trouver un atome de logique dans la presse libérale de Québec ?

MORT DE M. F. X. DUSSAULT

Nous regrettons d'apprendre la mort presque subite de M. F. X. Dussault, marchand de tabac, de la rue St-Jean, arrivée hier soir. Au moment où il se préparait à sortir, vers les sept heures et demie, il tomba frappé de paralysie, dont il succomba quatre heures plus tard.

M. Dussault laisse une fortune considérable qu'il avait acquise dans le commerce, à force de travail et d'économie.

De tout un peu

Jeu de dernière, le 17 septembre, était l'anniversaire de l'inauguration de la politique protectionniste.

On écrit de Saint-Outhbert, que l'honorable sénateur Paquet prend beaucoup de mieux et qu'il pourra se rendre à Ottawa à la fin de la semaine.

On dit dans les cercles politiques que l'hon. M. Alexandre Lacoste, juge en chef de la cour du banc de la Reine, sera fait chevalier avant longtemps.

On lit dans le Moniteur de Rome :

A l'appui des nouvelles sur l'excellente santé de Notre Saint-Père le Pape, nous pouvons ajouter que, cette semaine encore, Léon XIII a daigné poser plusieurs fois et longuement pour faire exécuter son portrait par l'habile peintre parisien M. Théobald Chartrand. Ajoutons que le portrait a parfaitement réussi, et porte comme l'original, l'empreinte d'un vitalité merveilleuse.

Sir Julian Pauncefoot s'est plaint au département d'Etat de Washington que la convention au sujet de la pêche aux phoques ait été violée de part et d'autre, tant par les pêcheurs américains que par les sujets britanniques. Des deux côtés, on a rapporté un bien plus grand nombre de peaux que le chiffre indiqué dans la convention.

DERNIERES DÉPÊCHES

Election

Londres, 23—La nomination de Sir James Fergusson au ministère des postes occasionne une nouvelle élection. L'adversaire du ministre sera M. Scott, du Guardian de Manchester.

Gouvernement du Chili

Londres, 23—Le gouvernement anglais a reconnu officiellement le gouvernement provisoire du Chili.

H. Stanley

Berlin, 23—Le but de la visite de Henry Stanley au roi des Belges est de démissionner comme gouverneur de l'Etat du Congo.

Mission française

Lisbonne, 23—On a reçu de la Guyane portugaise la nouvelle que la mission française dans ce pays a été attaquée par les naturels, qui ont tué dix des attachés à cette mission. Le Portugal a envoyé un vaisseau armé pour punir les coupables.

A OTTAWA

Les enquêtes devant le Comité des Comptes Publics

M. McMullen fait un four

Ottawa, 23—La journée d'hier n'a rien déveillé de bien intéressant devant le comité des Comptes Publics.

Une grande partie de la séance a été employée à interroger Charlebois et Larose, les deux marchands qui ont accusé Horace Talbot et E. Dionne, deux employés publics, d'avoir fait du bootlegage en achetant deux pour le gouvernement.

Les témoignages sont jusqu'ici contradictoires au possible ; c'est pour cela que l'hon. M. Foster a demandé que les livres de comptes des deux accusateurs soient examinés par un expert, ce qui doit avoir lieu aujourd'hui même.

Une autre accusation dont le même comité s'est occupé aujourd'hui est celle de M. McMullen, au sujet de la construction du bureau de poste de Napanee. M. McMullen a fait un four complet ; tout les témoins qu'il a assignés ont juré le contraire de ce qu'il voulait prouver. Ils ont juré que le contrat de ce bureau de poste a été accordé au plus bas soumissionnaire et que toutes les transactions qui ont eu lieu au sujet de ces travaux ont été faites honnêtement et de bonne foi.

Nouvelles Locales

Ordinations

Voici les ordinations faites par Son Eminence le Cardinal Taschereau, à Ste-Anne de la Pocatière samedi et dimanche derniers :

Tonsurés : Napoléon Isidore Garon, du diocèse d'Ottawa, Stanislas Isaac Thériault, du diocèse de Charlottetown. Minors : Sylvio Joseph Chénard, Ernest Pantaléon Eugène Pelletier, Joseph Edouard Olivier Martin tous du diocèse de Québec.

Sous-diacres et diacres : François Xavier Bonhomme dit Dulac, Léonce Marie Alfred Vézina, Elzéar Elisée Dionne et Joseph Fénelon George Lavoie, tous du diocèse de Québec.

Un objet d'art

M. Cyrille Duquet, bijoutier, expose actuellement dans sa vitrine, rue St-Jean, un magnifique reliquaire en argent oxydé et en bronze doré, don de Son Eminence le Cardinal à la basilique de Ste-Anne de Beaupré. Ce reliquaire représente un portail au milieu duquel se trouve un disque ou sera déposée la relique. Tout autour de ce disque est gravée l'inscription suivante :

Enus Cardinalis E. A. Taschereau, Archiepiscopus Basilica S. Anne de Beaupré. Hoc devoti gratique animi monumentum dono dedit pignus obtulit.

Au dessus du disque se trouvent les armes de Son Eminence. De chaque côté, deux colonnes torsées et deux lions. Au pied, un ange portant deux cornes d'abondance. Le tout est surmonté d'une jolie statue de Sainte-Anne avec deux flambeaux de chaque côté.

Ce reliquaire est un véritable objet d'art et fait l'admiration de tous ceux qui le voient.

Inondée

La nuit dernière, le feu a détruit un hangar situé en arrière du magasin de M. Reid, au faubourg St-Jean.

Nouvelle fonderie

M. Didyme Simard, de Chicoutimi, est à Québec, où il prépare l'envoi du matériel nécessaire à la fonderie qu'il a établi sur la propriété Guay, sur les bords de la rivière aux-Rats et du Saguenay.

La bâtisse est prête à recevoir le matériel.

Cinquantième anniversaire

Hier 22 septembre était le cinquantième anniversaire de la naissance de M. le curé Gauréau. A cette occasion, les élèves du Couvent ont obtenu un congé.

A l'occasion de sa fête, M. le curé de Lévis a reçu plusieurs cadeaux de ses paroissiens et beaucoup de félicitations auxquelles nous sommes heureux d'unir les nôtres.

Lancement d'un navire

La compagnie Calvin, de Kingston, a lancé le 19 de ce mois, avec succès, un nouveau navire appelé le Ceylan, à l'île au Jardin. Ce vaisseau a 207 pieds de longueur, 15 pieds et deux pouces de profondeur et 37 pieds de largeur. Il est sous le commandement du capitaine Milligan et fera le commerce forain entre Duluth et Kingston.

Progrès au Lac St-Jean

Il est grandement question de construire sur les bords de la rivière Métabetchouan une scierie considérable pour les bois qui se trouvent sur cette rivière. Les travaux doivent être commencés sous peu par la maison Dupuis, Demers & Cie, dont M. P. C. Dupuis, de St-Thomas de Montmagny, est le directeur.

Incendie à la Petite Rivière

Hier soir, vers 7 h. 30, un incendie a éclaté à la Petite-Rivière, chez un nommé Moreau. Le feu a détruit la résidence de Moreau ainsi que ses meubles.

Fendans le charbon

Le feu qui s'est déclaré à Lévis dans un amas de charbon appartenant à la compagnie Richelieu et Ontario, n'a pu être éteint que lundi soir. Le charbon brûlait depuis vendredi à trois heures.

Militaire

Dimanche, les militaires campés à Rimouski, ont assisté à une messe dite spécialement pour eux. Le général Herbert marchait à la tête de la brigade suivi de son aide-de-camp et de l'état-major.

La messe a été célébrée par M. le chanoine Rouleau. Durant l'office divin, il y a eu musique et chant par la fanfare du 17e et les officiers.

La cérémonie de la quête a été faite par des dames de Rimouski accompagnées par des officiers.

Après la messe, Mgr Blais a prononcé une allocution charmante à l'adresse des militaires. Au cours de son sermon, il a fait une allusion très-délicate à l'adresse du général disant que nous devrions prier Dieu pour qu'il nous conserve notre général, le premier catholique que nous ayons eu à cette position sous la domination anglaise.

Il a ensuite donné sa bénédiction à toute la brigade.

Le général a été très enchanté de l'allocution de Mgr l'évêque de Rimouski.

Vol audacieux

On nous informe qu'un vol audacieux a été commis avant-hier, à Ste-Flavie, comté de Rimouski.

Les voleurs se sont introduits pendant la nuit dans la demeure d'un cultivateur du nom de Gagnon, et profitant de son sommeil, lui ont escamoté une somme de \$250 dans la poche d'un de ses habits.

La police provinciale a l'affaire en mains et se croit sur la piste des coupables.

Conseil de l'Instruction publique

Le comité catholique de ce conseil s'est réuni ce matin au Parlement. Etaient présents : l'honorable M. Ouimet, surintendant, Son Eminence le Cardinal Taschereau, NN. SS. les archevêques et évêques Duhamel, Laflèche, Moreau, Racine, Bégin et Blais, M. le juge Jetté, MM. Archambault, Murphy, Crépeault, Guay, Dr Leprohon.

Bureau d'hygiène provinciale

Les membres de ce bureau s'assembleront ce soir dans la salle publique de l'Hôtel-de-ville.

Pour Savannah

Un bon nombre de membres de la société des ouvriers de navires sont partis pour Savannah, hier, où ils ont de l'ouvrage pour l'hiver.

Diner
Les amis de Son Honneur le juge Blanchet lui ont donné un dîner hier soir, au club Union, à l'occasion de son élévation au poste éminent de juge de la Cour d'Appel.

La Batterie "A" l'emporte

Les journaux de Kingston nous informent que la Batterie "A" l'a emporté sur ses concurrents dans un concours de manœuvres avec les canons.

La batterie "B" a fait ses exercices dans 2 minutes et 3 secondes, la batterie "A" en 1 minute et 45 secondes. Après le concours, le Col. Irving complimenta en termes chaleureux la batterie "A" pour son habileté et sa vitesse.

Si la batterie "A" l'emporte encore l'an prochain, la coupe d'argent qui orne la salle à dîner des sergents du 1^{er} mess, deviendra sa possession.

Main coupée

Lundi soir, vers sept heures, un jeune homme du nom de Alfred Soucy, fils du conducteur Grégoire Soucy, du chemin de fer Intercolonial, a été victime de son imprudence en accablant la locomotive No 134 du chemin de fer Intercolonial, à la Rivière du Loup. Le pied lui ayant glissé il tomba en avant et se fit horriblement couper la main gauche.

Le jeune garçon était employé comme messager au bureau du télégraphe et n'avait aucune affaire dans l'accomplissement des chars.

Pèlerinage

Les élèves pensionnaires du collège de Lévis sont partis, ce matin, à 6 1/2 hrs., fanfare en tête, par un des vapeurs de M. Beaulieu pour un pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré. Ils seront de retour ce soir.

Au collège

Le nombre des élèves au collège de Lévis est de plus de 330.

Personnel

M. Jules Kérouack, ecclésiastique, du Séminaire de Québec, part pour Rome le 25 de ce mois par le Vancouver.

M. Kérouack passera trois ans au séminaire canadien.

Affreuse querelle

Un nommé Starkey, second maître à bord de la barque Eborac et un autre du nom de Smith, premier maître sur la barque Beatrie ont engagé une querelle dans un hôtel du cul-de-sac, hier, à Québec, dans laquelle Smith a été blessé.

Le Dr Howe fut appelé, Smith avait plusieurs blessures à la tête et une large entaille au-dessus d'un œil.

La police est venue sur les lieux mais n'a fait d'arrestation. Des amis des deux partis répondirent pour eux.

Buffalo Bill

Buffalo Bill s'en revient avec toute son exhibition sauvage de l'Ouest cause une excitation immense presque égale à celle causée par l'introduction sur le marché de cet article sain et pur que l'on est connue sous le nom de Poudre à Pâte de Crème de Tarte Impériale.

A la librairie Montmorency-Laval

Nous recommandons d'une manière particulière à MM. les Curés, les harmoniums de la maison Alexandre, de Paris, pour lesquels nous sommes seuls agents à Québec, et dont la grande force, beauté du son et facilité d'exécution ont mérité les meilleurs éloges, ce qui en fait entièrement un instrument d'église.

Une visite est sollicitée.
PRUENAU et KIROUAC,
28 rue de la Fabrique.

DECES

Hier soir, au faubourg St-Jean, M. François-Xavier Dussault, âgé de 44 ans, fabricant de tabac. Ses funérailles auront lieu vendredi matin, le 25 courant, à 9 heures précises. Le service sera chanté à l'église St-Jean-Baptiste, et l'inhumation au cimetière Belmont.

LE

"Courrier du Canada"

Est en Vente chez MM. Bédard tabacconiste, rue et Faubourg St-Jean, chez M. Victor Marier, dépôt central de journaux, rue d'Aiguillon, J. Ernest Lepage, 14, rue Saint-Georges, Filteau, libraire, rue Buade, Hauteville, A. O. Raymond, rue la Fabrique, Alf. Vézina, 485, rue St-Jean, devant l'église, François Mathieu, 60, rue St-Charles, base-ville Drouin et Frère, rue St-Joseph, St-Roch, M. Berlinguet, 343, rue St-Joseph, St-Roch, C. Vaillancourt, 82 rue St-Joseph, St-Roch, Delles Gastonguay et Vaillancourt, 745, rue St-Valier, St-Sauveur, et à Lévis chez M. C. A. Demers, station de l'I. C. R.



SOUSSIONS.

LES SOUSSIONS adressées au soussigné, à Ottawa, et en l'occurrence "Sousmission pour l'hôpital de la marine de Québec", seront reçues d'ici au 15 OCTOBRE prochain, pour l'achat de la propriété de l'hôpital de la marine de Québec. On pourra se procurer des renseignements ainsi que la permission de visiter la propriété en s'adressant à J. U. Gregory, agent, du département de la marine, à Québec.

WM. SMITH, Député-ministre de la Marine. Département de la Marine, Ottawa, 18 sept. 1891. Québec, 23 septembre 1891—11 293

ÉPILATIONS

M. N. DERY

Facteur d'Orgues, INFORME LE PUBLIC QU'IL A DANS son ATELIER, de

MAGNIQUES PIANOS

qu'il vendra à bonnes conditions au NO 506, Rue et Faubourg St-Jean, Québec.

Québec, 27 août 1891—1m. 270

LE MAGASIN DU LOUVRE,

Vis-à-vis la Cote du Palais.

DERNIERES NOUVEAUTÉS.

- 3 CAISSES ÉTOFFES A ROBES, 9 1/2 à \$1.23 la verge.
- 3 " PATRONS DE ROBES, \$6.00 à \$19.00.
- 2 " GILETS " REEFER " POUR ENFANTS.

UNE VARIETE DE BAS, CAMISOLES, CALECONS !!!

Le fameux Gand de Kid "Laoc" de Perrin & Frères.

Spécialité : FLANELLES et COUVERTES !

UN GRAND CHOIX

D'ÉTOFFES POUR HABILLEMENTS, PANTALONS, PARDESSUS.

4 Caisnes de Chemises Blanches, Corsets et Poignets !!!

—[CHAUSSETTES DEPUIS 15 CENTS LA PAIRE.]—

Des Tailleurs d'expérience sont attachés à l'établissement.

Toute commande par la maille recevra une attention spéciale.

COTÉ & FAGUY,

27, Rue St-Jean,

VIS-À-VIS LA COTE DU PALAIS.

Québec, 14 septembre 1891—5 déc. 90—1 an. 64



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

EXHIBITION INTERNATIONALE

DE SAINT-JEAN, N.-B.,

du 23 Septembre au 3 Octobre

En vue de cette excursion des billets de retour seront émis de Québec et les stations intermédiaires jusqu'aux vieux Chemin du Lac, y compris Saint-Jean, les 22 et 24 SEPTEMBRE au taux très modique de

\$10.00,

et de toutes les autres stations de la Province de Québec, au prix d'un billet de première classe, bon pour revenir jusqu'au 5 Octobre, y compris même ce jour-là.

D. POTTINGER, Surintendant en chef. Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 19 Septembre 1891. Québec, 21 septembre 1891—3f 290

MÉDAILLE D'OR, PARIS, 1878.



W. BAKER & Co.'s Breakfast Cocoa. Dont l'excellent d'huile a été enlevé. Est Absolument pur et soluble. Aucun produit Chimique

n'est employé pour sa préparation. Il a plus de trois fois la force du cacao mélangé avec l'amidon, l'arrow-root ou le sucre ; il est donc bien plus économique, coûtant moins d'un sou la tasse. Il est délicieux, nourrissant, fortifiant, FACILE à digérer, et convient admirablement aux malades aussi bien qu'aux personnes en bonne santé.

Se vend partout chez les Epiciers. W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

GLOVER, FRY & Co

Nouveaux CHAPEAUX et ARTICLES de modes. NOUVEAUX MANT. AUX. NOUVEAUX VELOURS et SOIES. NOUVEAUX PATRONS de robes et costumes. NOUVEAUTES EN ÉTOFFES pour robes. NOUVELLES SERGES LOCKERBIE. NOUVEAUX DRAP CORDÉ pour Robes, 44 pouces de large, seulement 3/4e la verge.

ÉTOFFES à Robes à Bon Marché. Valeurs exceptionnelles, à 10s, 15s, 17s, 20s, et 24s. JUPONS Fantaisie pour Dames. Un très grand assortiment de ce qu'il y a de plus nouveau. DRAPS pour Manteaux et Garnitures. COUPEPIEDS et OREILLERS en duvet. Grande nouveauté. Bas, Gants, Dentelles, Rubans, etc. L'assortiment le plus complet et le mieux choisi que l'on puisse voir.

Bas en Laine Écossaise, Laine à Tricoter de Baldwin, 4 et 5 brins. Flanelles, Couvertes.

AUSSI une grande quantité d'articles MAR-CHANDISES convenables pour cette saison.

GLOVER, FRY & Co. Québec, 16 septembre 1891. C

SEMINAIRE DE QUEBEC.

La